PLUi des Courbes de l'Orne - Zonage Plan n° 1

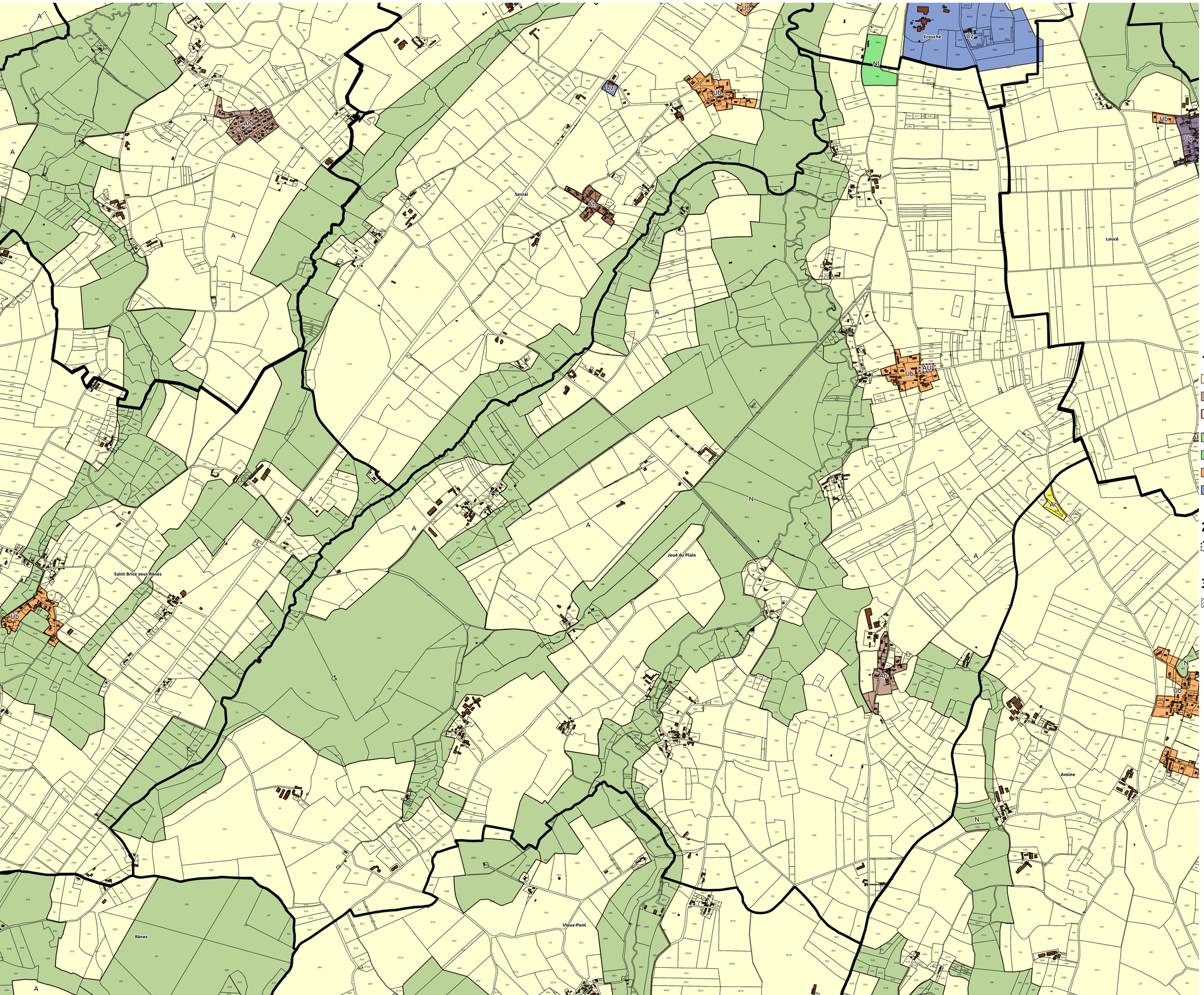

Pour le Président,
le vice-président délégué à l'urbanisme,
à l'aménagement, et au logement,
Michel LERAT

1. ZONAGE

- A : zone agricole
- Ah : secteur d'habitat isolé en zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nl : secteur d'activités de loisirs en zone naturelle
- Ub : zone d'extension pavillonnaire
- Uz : zone dédiée à l'activité

2. PRESCRIPTIONS

- Orientation d'Aménagement et de Programmation

3. INDICATIONS DIVERSES

- Bâti non cadastré

N° ER	Objet
JDP-Ø	-

0 0.25 0.5 km